



JUSTICE

POUR QUI ? | Organismes privés à but non lucratif | Organismes privés à but lucratif | Organismes publics

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

- La coopération judiciaire en matière civile et commerciale, d'insolvabilité, de questions familiales et de succession, etc.
- La coopération judiciaire en matière pénale
- La formation judiciaire, y compris des formations linguistiques sur la terminologie juridique
- L'accès effectif à la justice en Europe, y compris les droits des victimes de la criminalité et les droits procéduraux dans le cadre des procédures pénales
- Des initiatives dans le domaine de la politique antidrogue (coopération judiciaire et prévention de la criminalité)



LES ACTIONS SOUTENUES



- Activités de formation (échanges de personnel, ateliers, élaboration de modules de formation,...)
- Apprentissage mutuel, activités de coopération, échange de bonnes pratiques, examens par les pairs, élaboration d'outils TIC, ...
- Activités de sensibilisation, diffusion, conférences, ...
- Soutien aux principaux acteurs (principales ONG et réseaux européens, autorités nationales chargées de mettre en œuvre le droit de l'Union, ...)
- Activités d'analyse (études, collecte de données, élaboration de méthodes communes, indicateurs, enquêtes, rédaction de guides, ...)

L'ESSENTIEL EN UN CLIC !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les services de la Direction Générale « Justice ».

En savoir +

